

JACQUES BARROT

*Vice-président de la Commission européenne*

Bruxelles, le **10 MAI 2006**  
AL/mvo A(06)1721 – D(06)1221

Madame la Députée,

Par courriel du 25 avril 2006, vous avez appelé mon attention sur la publication du rapport des experts indépendants sur le projet Lyon-Turin. Je tenais à vous en remercier.

J'ai été aussi surpris que vous par la publication dans l'édition du 25 avril 2006 du quotidien *Il Sole 24 Ore* d'un article sur le rapport des experts indépendants concernant le projet Lyon-Turin.

Je ne sais pas comment ce journal a pu obtenir ces informations puisque j'avais clairement donné comme instruction d'informer préalablement le Parlement européen avant que toute communication à la presse à ce sujet. J'ai d'ailleurs informé Messieurs les Présidents Costa et Libicki le jour même et leur ai transmis le rapport comme je m'y étais engagé.

Cet article contient en outre de nombreuses inexactitudes et fait des amalgames totalement infondés sur la position de la Commission européenne dans ce dossier, donnant ainsi une vision tronquée de ce rapport, ce que je regrette.

En effet, le rapport des experts indépendants ne mentionne nulle part la question des retards accumulés sur ce projet ni les répercussions que ces retards pourraient entraîner sur la programmation financière 2007-2013 du budget du réseau transeuropéen de transport. Les experts indépendants n'avaient d'ailleurs pas été mandatés pour étudier ces questions. Ceux-ci avaient pour seule mission de procéder à la vérification des études réalisées par Lyon Turin Ferroviaire sur la santé (maîtrise du risque amiante, radon etc...), l'environnement (y compris les questions liées à l'hydrologie et à l'hydrogéologie) et les études permettant de justifier le choix, pour la section internationale du projet, de la réalisation d'une ligne nouvelle.

En commanditant cette étude, la Commission européenne voulait apporter aux habitants de la vallée de Suse des éléments objectifs leur permettant de se prononcer sur la pertinence du projet et des mesures planifiées pour protéger l'environnement et maîtriser les risques notamment sur la santé. Ceci, dans un but d'apaisement pour renouer le dialogue avec les populations concernées sur des bases claires et transparentes.

*./...*

Madame Monica Frassoni  
Membre du Parlement européen  
ASP 8 G 202  
Rue Wiertz  
B – 1047 Bruxelles